

1423
V187
A1
R454
16
1904

LA CODIFICATION DU DROIT CANONIQUE

Voici la traduction d'une importante lettre circulaire adressée aux évêques par l'Eme cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Il m'est très doux d'envoyer à Votre Grandeur les lettres que le Très Saint-Père a naguère publiées, *Motu proprio*, au sujet de la codification des lois de l'Eglise.

Conformément au troisième paragraphe de ces lettres, ont été choisis comme consultants par les Pères cardinaux, avec l'approbation du Souverain Pontife, les personnages suivants, demeurant à Rome, et auxquels d'autres seront adjoints ensuite (1) : Pillet, Alexis Lépicier, Louis Veccia, Alphonse Eschbach, Bernardin Klumper, Gaétan de Lai, Charles Lombardi, François-Xavier Wernz, Guillaume Sébastianelli, Guillaume Van Rossum, Laurent Janssens, Maur Kaiser, Pierre Valenzuela, Philippe Giustini, Pie de Langogne, Thomas Esser, Vincent Fernandez y Villa.

Ainsi qu'il est exposé dans le quatrième paragraphe, l'intention de Sa Sainteté est que tout l'épiscopat contribue et collabore à cette œuvre très importante, qui intéresse au plus haut point le bien et le progrès de l'Eglise catholique tout entière. C'est pourquoi le Très Saint-Père ordonne que chacun des archevêques, après

(1) Outre les consultants nommés dans cette lettre, un certain nombre d'autres ont été désignés depuis lors par la commission cardinalice.

